

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière du comité de parents de la Commission scolaire Marie-Victorin tenue le lundi 18 mars 2002 à l'édifice Marie-Victorin, salle Flore Laurentienne.

PRÉSENCES:

Représentantes, Représentants	Danielle Desrochers Sylvie Picard Serge Desaulniers André Bertrand Mario Pelletier Claude Brodeur Alain Bussière Linda Bossé Manon D'Astous Louise Gervais Lise Lavoie Josée Labelle Léo Lemaire Benoit Laganière Mario Boudreault Gilles Guay Claude Renaud Monique Bureau Marie-Élène L'Espérance André Turgeon Sylvain Lévesque François Vaillancourt Francine Carrière Pierre Benoît Chantal Renaud Bertrand Castonguay Chantal Gélinas Johanne Gaudreau Richard Drolet Marie-Josée Ulrich Michel Parent Pierre McDougall Gilles Perron	André-Laurendeau Antoine-Brossard Carillon Charles-LeMoyne Des Mille-Fleurs Des Quatre-Saisons Des Quatre-Vents Gentilly Georges-É.-Cartier Georges-P.-Vanier Gérard-Filion Hubert-Perron Internationale Saint-Edmond Jacques-Rousseau Lajeunesse Laurent-Benoit Les Petits-Castors Lionel-Groulx Marie-Victorin (Brossard) Mgr-A.-M.-Parent Monseigneur-Forget Paul-Chagnon Paul-De Maricourt Pierre-Laporte Plein-Soleil Préville Saint-Joseph Saint-Laurent Sainte-Claire (Longueuil) Samuel-De Champlain (Brossard) Samuel-De Champlain (Longueuil) Tournesol Comité ÉHDAA
Substituts:	Johanne Marchand Denis Morneau Nicole Trudeau	De La Mosaïque Joseph-De Sérigny Samuel-De Champlain (Brossard)
Participante, Participants éducatives	Denise Lussier Jacques Francoeur Serge Lefebvre	DGA directeur, Service ressources directeur général

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution numéro CP-334-03-18

En l'absence de monsieur Alain Déry, il est proposé par Marie-Élène L'Espérance que madame Linda Bossé préside la réunion du comité de parents du 18 mars 2002.

Adoptée à l'unanimité

Madame Linda Bossé préside la rencontre. Le quorum étant constaté, elle souhaite la bienvenue aux membres et déclare la réunion ouverte à 19 h 25.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro CP-335-03-18

Il est proposé par madame Josée Labelle que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications suivantes:

Les points 10 et 11 deviennent les points 4 et 5; les autres points sont décalés en conséquence.

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 18 FÉVRIER 2002

Résolution numéro CP-336-03-18

Il est proposé par monsieur Mario Boudreault que le procès-verbal de la réunion du 18 février 2002 soit adopté tel que présenté.

4. ÉTAT DE RÉALISATION DES PRIORITÉS 2001-2002 (VISION MARIE-VICTORIN)

Monsieur Serge Lefebvre, directeur général de la CSMV, vient nous faire part des réalisations de tous les partenaires impliqués dans le plan « Vision Marie-Victorin »; plan qui a été mis sur pied à l'automne 2001.

Il nous rappelle les trois grandes orientations à long terme du plan « Vision Marie-Victorin », qui sont :

- . une orientation axée sur la pédagogie
- . une orientation axée sur la gestion participative
- . une orientation axée sur les relations communautaires

Il dépose le document *Priorités 2000-2002*. Ce document nous donne donc la direction que doit suivre la CSMV dans son développement. Monsieur Serge Lefebvre espère donc, au cours de cet exposé, pouvoir nous situer par rapport à l'avancement des différents dossiers et aux actions concrètes réalisées.

Monsieur Lefebvre nous annonce que la CSMV a produit un rapport annuel pour l'année 2000-2001; rapport qui devrait être disponible auprès des tous les conseils d'établissement vers la fin du mois de mars. Ce document n'est pas juste une liste des activités qui ont été tenues par les différents établissements de la CSMV. Au contraire, le but visé est de faire état des résultats obtenus de façon parlante. Une voie que la CSMV tente de tracer pour le rapport annuel des conseils d'établissement.

Il nous explique aussi que le rapport qui est présenté ce soir en sera un d'étape plutôt qu'un rapport final. En effet, le plan d'action est échelonné sur une période de deux ans, ce qui donne plus de temps pour réaliser les objectifs.

L'évaluation du plan "Vision Marie-Victorin" a été divisée en cinq parties:

- . La réussite éducative
- . L'intervention en milieu défavorisé
- . L'imputabilité
- . Le développement des ressources humaines
- . Le développement organisationnel

La réussite éducative

Dans le but d'accroître la réussite éducative des élèves, la CSMV a mis l'accent sur l'implantation de la nouvelle réforme. Il semble qu'environ 70 % des enseignantes et enseignants considèrent avoir suffisamment intégrés les concepts de la réforme pour pouvoir les utiliser dans leur classe.

Même si on constate qu'il y a eu un certain ralentissement causé par le boycott des enseignants, beaucoup de formations ont été offertes au personnel enseignant de la CSMV; plus de 575 enseignants du 1^{er} et du 2^e cycle du primaire y ont assisté. Des ateliers sur l'application de la réforme et sur l'application des nouvelles technologies de l'information et des communications (TIC) ont été offerts. Environ 1250 enseignantes et enseignants y ont aussi participé.

On dénote aussi qu'environ 80 % des établissements ont utilisé le nouveau bulletin mis à leur disposition par la CSMV pour le préscolaire et le primaire. Les autres établissements ont choisi de créer leur propre bulletin.

Enfin, la Commission scolaire a insisté sur le développement des projets éducatifs et sur l'importance d'avoir un projet éducatif (PE) bien adapté aux besoins du milieu. Le PE est considéré comme le moteur des apprentissages et est essentiel pour une meilleure réussite des élèves dans tous les aspects touchés par la mission de l'école : instruire, socialiser et qualifier.

Enfin, nous constatons que le plan de réussite est un bon moyen pour mobiliser les ressources du milieu. À l'origine, ils étaient peut-être un peu trop techniques et pas assez proches du projet éducatif de l'école.

Des efforts ont alors été faits pour encourager la participation des parents, et ce, dans le but d'augmenter le taux de réussite des élèves.

Il reste encore à faire une réflexion sur la façon de revitaliser les projets éducatifs afin d'intégrer l'ensemble des mesures établies au cours des dernières années en relation avec le projet éducatif.

De plus, au secondaire, la CSMV vise à offrir une diversification des lieux et des types de formation pour les jeunes de 15 à 19 ans.

L'intervention en milieu défavorisé

À la suite d'un projet multidisciplinaire réalisé à la CS La Capitale à Québec, le MÉQ accepte d'étendre l'expérience dans 6 commissions scolaires. Une réflexion s'amorce donc en fonction de la compilation et de l'analyse des expériences vécues dans les diverses écoles secondaires. Le travail envisagé s'articule autour d'un projet qui va chercher à mieux impliquer les parents, les partenaires en éducation, la communauté, etc.

Afin de mieux préparer les enfants au monde de l'école, on vise une intervention précoce auprès des jeunes, et ce bien avant qu'ils arrivent à l'école. Il sera tout aussi important de travailler au développement des compétences parentales en travaillant entre autres sur l'estime de soi qui est un moteur important de la réussite dans la vie.

L'imputabilité

Cet aspect du plan "Vision Marie-Victorin" n'a pas été très travaillé. La CSMV s'était surtout attardé à la réalisation des plans de réussite.

La Commission scolaire s'est aussi donné comme mandat de travailler à la création d'un canevas de rapport annuel. Une formation sera ensuite donnée aux divers intervenants impliqués dans les écoles. Cela devrait se faire à l'automne 2002.

Le plan de réussite consolidé de la Commission scolaire proposera, quant à lui, des objectifs, des cibles communes à l'ensemble des établissements. Il aura donc sa propre dynamique.

Le développement des ressources humaines

Un programme de formation continue a été offert au personnel enseignant du primaire et du secondaire. Les gens semblent très actifs et s'inscrivent dans ce mouvement de formation.

Un effort constant est déployé pour assurer une relève pour nos enseignantes et enseignants. La CSMV a reçue 924 stagiaires dans environ 60 de ses établissements, principalement de la 1^{re} à la 4^e année primaire.

Nous observons aussi un roulement assez actif en ce qui concerne les postes de direction d'école. La banque de candidats se trouve vide à la fin de chaque année, et ce depuis trois ans.

Le développement organisationnel

Le processus de décentralisation semble assez avancé, il ne reste presque plus rien à faire. Le développement des TIC a permis la décentralisation de la paie, des achats, des bibliothèques,...

En ce qui concerne le budget de la CSMV, les résultats obtenus semblent intéressants. Nous sommes en bonne voie de résorber le déficit cumulé.

Les perspectives d'avenir (Perspectives 2002....)

La CSMV aimerait arriver à produire un encadrement qui lui permettrait de mieux situer les choses dans leurs perspectives. Elle espère être capable de rendre compte des résultats atteints ainsi que de ceux qui le sont moins. On serait alors en mesure de témoigner de la qualité des services offerts par la CSMV. Une formation serait alors donnée aux conseils d'établissement pour qu'ils puissent s'approprier cette réalité.

Enfin, le cycle de gestion a été revu. Il a été constaté que le cycle de travail est en réalité échelonné sur 9 mois et non de 12 mois. Comme le cycle actuel de gestion est de 2 ans, cela amenait beaucoup de changements en peu de temps. Il a été suggéré d'allonger le cycle de gestion d'un an, il passerait donc de 2 à 3 ans. À chaque année du cycle, un bilan partiel serait fait, ce qui nous permettrait de mieux nous ajuster aux changements.

Le prochain cycle débiterait en 2003-2004. Cela permettrait à la Commission scolaire de travailler en 2002-2003 sur les priorités mises de l'avant par le plan « Vision Marie-Victorin » et de planifier, avec l'aide des parents, le nouveau cycle de gestion.

5. Politique de soutien à la réussite scolaire en milieux défavorisés

Messieurs Jacques Francoeur et François Blain nous expliquent brièvement où se situe la Montérégie et plus particulièrement la CSMV par rapport aux autres régions du Québec en ce qui a trait à la défavorisation.

La CSMV est 2^e derrière Montréal en ce qui a trait au nombre absolu (33) d'écoles défavorisées (cotées 9 et 10), mais est 1^{re} selon la proportion d'écoles défavorisées (12 %).

Environ 30 % de la clientèle n'a pas accès à la réussite scolaire à cause de la défavorisation qui les bloque. La CSMV veut sensibiliser les parents, la municipalité, les CLSC, etc à ce problème afin de maximiser la réussite scolaire pour le plus grand nombre d'élèves possible.

L'effet milieu a des impacts à long terme sur la réussite scolaire des jeunes. Si un établissement compte plus de 30 % d'enfants issus de milieux dits défavorisés ou 25 % d'allophones, il devient un milieu qui ne favorise pas la réussite scolaire.

Le MÉQ a établi de nouveaux critères pour établir l'indice de défavorisation par territoire:

- . le niveau de scolarité de la mère
- . le taux d'activité des parents (ils travaillent ou pas)

Les enfants qui viennent d'écoles avec un indice de défavorisation élevé et qui sont transférés par la commission scolaire dans un secteur avec un indice de défavorisation plus faible, recevront-ils les mêmes services?

La gestion de classe n'est pas la même dans ces deux milieux. Si nous transférons des élèves d'un milieu moins favorisé vers un milieu plus favorisé et que cet élève demande des ressources particulières, il les aura...

Quelles sont les ressources mises en place pour répondre à cette politique?

Nous avons deux types de ressources: ressources financières et l'implication de la communauté.

Le MÉQ ne considère pas notre territoire comme étant très défavorisé, ce qui fait que les allocations que nous recevons sont moindres (923 000 \$). La Commission scolaire aura, pour réaliser les objectifs de cette politique, le même budget qu'elle avait cette année. Ce qui changera c'est que le travail va se faire en continuité.

La Commission scolaire veut impliquer tous les intervenants du milieu (CLSC, ville, organismes communautaires, etc.) afin de faire pression sur le MÉQ pour qu'il réalise l'ampleur du problème vécu dans notre milieu.

Quel sera le niveau de ressources qui sera attribué aux écoles répondant aux critères de défavorisation?

L'aide aux écoles sera augmentée. Les conseillers pédagogiques seront plus présents dans ces écoles-là. Ils travailleront dans moins d'écoles à la fois. Des ressources supplémentaires vont travailler avec les familles dans le but d'augmenter les relations famille-école. La contribution des parents est essentielle au succès de leurs enfants.

La Commission scolaire veut conscientiser la ville; elle veut l'impliquer en lui demandant de travailler sur le dossier de la violence afin d'en faire cesser la banalisation.

La Montérégie est une région avec des zones très riches et d'autres très pauvres; on retrouve le même phénomène dans certaines écoles de la Montérégie et plus particulièrement dans la CSMV. Les poches de défavorisation seront-elles oubliées dans cette politique?

Le souci de la Commission scolaire sera de respecter une équité entre tous. On espère que cette politique va servir d'exemple et que les gens vont se servir de nos apprentissages pour contrer ce phénomène. Pour la prochaine année, la CSMV prévoit commencer l'implantation de

la politique dans les milieux où ça va vraiment mal en utilisant les ressources qu'on a présentement.

Toute action entreprise par la CSMV doit avoir une vision à long terme. Si la Commission scolaire prévoit faire un redécoupage, elle doit le penser à long terme. Elle doit aussi envisager de diminuer le mouvement des classes de maternelle.

Les changements envisagés le sont au niveau de la culture de l'organisation, donc difficile à accepter et à réaliser. Nous nous devons de rendre les écoles plus personnalisées et plus chaleureuses. Les écoles doivent pratiquer une ouverture vers le milieu et accueillir les commentaires, qu'ils soient positifs ou négatifs.

Dans cette politique, beaucoup de changements à apporter le sont au niveau des parents; allez-vous aussi travailler pour changer la mentalité des enseignantes et des enseignants afin qu'ils participent eux-aussi aux efforts de valorisation de l'estime des jeunes ? Peut-on envisager le transfert des enseignants d'un établissement à un autre, d'un milieu à un autre après 4-5 ans tout comme on le fait avec les directions d'établissement ?

Nous avons l'obligation de conscientiser le personnel enseignant et les directions d'école à ce problème. Nous devons les amener à changer leur approche; cela sera par contre un processus à long terme.

Que fait-on quand les parents veulent s'impliquer mais qu'ils ne sont pas les bienvenus?

Il faut que les enseignantes et les enseignants modifient leur façon de travailler afin de développer des relations harmonieuses avec les parents. Le même travail devra aussi se faire avec les directions d'école.

C'est par une prise de conscience collective à voir la réalité d'une autre façon qui amènera à rechercher des solutions différentes avec toutes les ressources concertées. Il faut arriver à faire voir de l'espoir pour tous les jeunes.

Compte tenu que cette politique touche tous les milieux et qu'il convient de faire une vaste consultation au niveau de tous les parents, il est convenu d'y revenir au comité de parents le 13 mai prochain

6. MOT DU PRÉSIDENT

Madame Linda Bossé nous fait part de la démission de madame Isabelle Matte, vice-présidente du regroupement A. Toute personne intéressée à s'impliquer n'a qu'à poser sa candidature.

7. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Madame Lussier mentionne que le gouvernement a mis sur pied un programme accéléré des investissements publics. La Commission scolaire va en profiter pour améliorer l'état de ses bâtiments. Il y aura d'ici un an un ajout de ressources de l'ordre d'environ 2 000 000 \$.

Le nouveau ministre de l'Éducation, monsieur Sylvain Simard, est venu visiter l'école Gérard-Fillion où un projet pilote est en cours depuis septembre 2001. Le Ministre est venu constater le travail qui a été fait dans ce projet (*Agir autrement*).

Ce projet pilote est réalisé dans six écoles à travers le Québec. Il y a moins d'enseignants qui s'occupent de chacun des groupes. Les enseignants se partagent l'encadrement et l'enseignement entre eux.

Les parents sont-ils impliqués dans ce projet?

Madame Lussier va s'informer.

Dictée PGL

Le 17 mars dernier avait lieu la finale Montérégie Ouest de la dictée PGL. L'école Charles-Bruneau était l'hôte de cet événement. Les 2^e, 3^e et 4^e prix ont été remportés par des élèves de la CSMV. La finale provinciale regroupera des élèves provenant des 37 régions de la province. L'événement sera télédiffusé.

Budget

Lors du dépôt du budget initial, la CSMV estimait le déficit à 4,7 M\$; en janvier l'estimation était de 3,9 M\$. À la fin de l'année, si la tendance se maintient, on pourrait le ramener à 2,3 M\$.

La Commission scolaire est toujours en attente des règles budgétaires du MÉQ. Elle devrait les recevoir aux alentours du 25 mars 2002. Les consultations dans le milieu devraient se terminer vers le 11 avril 2002.

Implantation de la réforme

Le MÉQ maintient le rythme de l'implantation de la réforme, même au secondaire. Un cheminement sera proposé pour une implantation harmonieuse au secondaire. On devrait recevoir le rapport à la fin avril.

8. PAROLE AUX PARENTS COMMISSAIRES

Madame Sylvie Picard mentionne que la CSMV étudie les orientations visant le développement des services de garde, une politique sera éventuellement produite.

9. PAROLE AUX REPRÉSENTANTS DE L'ACPM

Monsieur André Turgeon nous rappelle que le colloque de l'ACPM aura lieu le 6 avril 2002. Les présidents des conseils d'établissement ont tous reçu des copies des formulaires d'inscription.

Madame Johanne Gaudreau mentionne qu'un communiqué de presse a été émis suite à une enquête auprès des membres votants des conseils d'établissement. Une copie sera remise aux présidents des conseils d'établissement.

10. PAROLE AU REPRÉSENTANT ÉHDAA

Monsieur Gilles Perron mentionne que lors de leur dernière réunion, il a été question du transport scolaire. Le ministère du Transport, en association avec le MÉQ, a mis sur pied un programme de formation pour les conducteurs de mini-fourgonnettes et de taxis. La formation portera sur les problématiques vécues avec des enfants handicapés. Elle serait disponible au cours de l'été. Cette formation ne vise que ces conducteurs car les transporteurs scolaires ont déjà le mandat d'assurer la formation de leurs propres conducteurs d'autobus.

Le comité ÉHDAA a demandé à monsieur Mollica de sélectionner les 500 parents qui recevront le sondage sur les services offerts.

Le comité ÉHDAA a fait une étude sur la disponibilité des orthophonistes à la CSMV. Les disparités d'une commission scolaire à une autre sont énormes. Le comité voulait faire une proposition à la Commission scolaire qui ne portait que sur ce point; mais elle ne serait pas recevable car le comité doit se prononcer sur l'ensemble du document « Répartition des services éducatifs » et non point par point.

11. CLIP-INFO

Nous vous demandons de ne pas oublier d'apporter les renseignements demandés à propos du tarif demandé pour les services des dîneurs. Il faudrait aussi nous dire quel est le ratio et si la politique familiale est respectée.

12. CADRE RÉGISSANT LA PRÉPARATION DU BUDGET

Dans le présent document, il n'est fait mention à aucune place de la décentralisation du budget pour les coûts d'énergie reliés au chauffage! Est-ce un oubli?

L'an dernier lorsque nous avons discuté de ce point, nous avons suggéré de transférer les budgets en fonction de la consommation réelle moyenne (calculée sur une période de trois ans) et non selon des coûts fixes. **Qu'est-ce qu'on défini comme étant la règle?**

Madame Lussier suggère d'apporter une proposition d'amendement en ce sens à la prochaine réunion.

Un membre fait remarquer à madame Lussier que comme nous n'avons que les principes entre les mains et que ceux-ci ne sont pas accompagnés de chiffres; il est difficile pour nous de voir l'impact qu'ils auront sur notre école. Le comité de parents a demandé à recevoir les annexes à jour.

De plus, lors de la dernière réunion que l'exécutif du comité de parents a eue avec celui de la Commission scolaire; il nous avait été dit que nous nous rencontrerions de nouveau pour parler du budget. Cela ne s'est malheureusement pas concrétisé.

Madame Lussier nous conseille fortement de relire tous les documents que nous avons reçus, de faire les liens avec les chiffres contenus dans les documents de 2000-2001 (annexé au document du cadre régissant la préparation du budget) et de voter le cadre régissant le budget le mois prochain.

13. MODÈLE DE PRÉSENTATION DE BUDGET POUR LES CE

Madame Lussier nous informe que toutes les directions d'écoles primaires et secondaires se sont prononcées sur le document qu'elle va nous présenter ce soir. Personne ne peut prétendre ne pas connaître le document.

Les orientations de ce document ont fait la quasi unanimité parmi les personnes consultées. Le budget doit être cohérent avec le projet éducatif et le plan de réussite de l'école. Il doit répondre aux objectifs fixés par ces projets. Il faut être cohérent dans nos principes et dans nos actions.

Lorsqu'on parle de partenariat, on parle de l'implication de tous les intervenants impliqués dans le milieu.

En ce qui concerne la ventilation des allocations, la Commission scolaire veut laisser à la direction les choix des modalités. Les directions d'école vont nous présenter les possibilités de dépenser les sommes reçues selon les allocations auxquelles l'école a droit. Les directions d'école se doivent de présenter des répartitions significatives.

La Commission scolaire souhaite un vrai dialogue entre les divers intervenants et que les gens se comprennent.

Le service de garde est une entité autonome mais a des liens avec l'école.

Le service de garde, même s'il est autonome, doit-il présenter son budget au conseil d'établissement?

Les deux services, école et service de garde, sont interreliés. La Commission demande aux services de garde d'être aussi transparents que les écoles. Un travail doit être fait par la Commission scolaire en ce sens.

Ce que la Commission scolaire demande aux directions d'école c'est de respecter, à tout le moins, le minimum décrit sur le document. Elle demande aussi de présenter le budget initial aux alentours du mois de mai et le budget révisé vers la fin octobre, début novembre.

14. CONGRÈS DE LA FCPPO

Comme il n'y a pas eu suffisamment de demande de subvention, aucune pige ne sera effectuée. Toutes les personnes qui ont rapporté leur formulaire d'inscription en date du 18 mars 2002, tel que demandé, seront assurées d'être subventionnées. Si d'autres demandes sont reçues par la suite et que nous dépassons les ratios décidés pour la subvention, il y aura une pige parmi ces demandes-là uniquement.

15. DEMANDE D'APPUI DU COMITÉ DE PARENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LAVAL

Ayant constaté l'absence de quorum, madame Linda Bossé remet le point à la prochaine réunion.

FAUTE DE QUORUM, LA SEANCE DU 18 MARS EST MAINTENANT AJOURNEE A 22 h 40.

16. CORRESPONDANCE

Madame Linda Bossé dépose le rapport du comité sur les affaires religieuses.

Elle nous informe d'une invitation pour assister à une conférence sur la violence qui aura lieu le 25 mars 2002 à Drummondville. Elle s'adresse à tous les intervenants et les parents préoccupés par le sujet.